

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 6 juillet 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souligny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Étaient absents le conseiller Monsieur Bruno Therrien et la conseillère Madame Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2022-07-83

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyé de Madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de juin 2022.
5. Approbation des dépenses des lots intra du mois de juin 2022.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions.
9. Diverses résolutions :
 - 9.1. Projet PSISRPE – Contrat à octroyer (patinoire).
 - 9.2. FQM – Entente de services.
 - 9.3. Cueillette des encombrants à l'automne.
 - 9.4. Formation ADMQ – Modification loi sur la protection des renseignements personnels.
 - 9.5. DroneLogik (pour mise à jour du logiciel Gonet).
10. Sujet divers
 - 10.1. Achat de 20 ballots de calcium supplémentaire.
 - 10.2. Épandage de 40 ballots de calcium.
 - 10.3. Achat de 8 porte documents.
11. Clôture de l'assemblée

2022-07-84

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022

Il est proposé par Monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 1^{er} juin 2022 tel que présenté.

2022-07-85

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE JUIN 2022

Il est proposé par Monsieur Robert Paquette, appuyé de Madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de juin 2022 pour la municipalité et ce pour un montant de 28 303.95\$, incluant les salaires au montant de 5 857.82\$, telles que présentées.

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRA DU MOIS DE JUIN 2022 Aucune dépense.

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

2022-07-86

9.1 PROJET PSISRPE – CONTRAT À OCTROYER (PATINOIRE).

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Clermont a déposé un projet au PSISRPE portant le titre «*Rénovation de la patinoire existante*» et que le dit projet a été accepté pour un montant de 43 661.79\$;

ATTENDU QU'un montant de 16 339.00\$ a été accordé pour ce même projet par le Fonds de Développement des Territoires, dans le cadre de Projets structurants;

ATTENDU QU'un montant de 1 000\$ a aussi été remis par Hecla Québec dans le cadre d'un appel de projets aux municipalités;

ATTENDU QUE selon les critères d'admission, deux demandes de soumission doivent avoir été reçues;

ATTENDU QUE les demandes reçues ont été analysées selon les informations fournies par les soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyée par monsieur Michael Dupuis Souligny, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat à l'entreprise Permafib pour un montant de 66 902.37\$, plus les taxes applicables.

2022-07-87

9.2 FQM – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE.

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par Madame Cathy Gauthier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité du Canton de Clermont utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses

infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE madame Huguette Audet, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Audet soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

2022-07-88

9.3 CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la dernière cueillette des encombrants s'est effectuée en 2017;

ATTENDU QUE la cueillette des encombrants nécessite des fonds qui pourraient servir à d'autres projets accessibles à tous les citoyens;

ATTENDU QUE lors de la cueillette des encombrants, il y a eu beaucoup d'abus dans le dépôt en bordure des routes, tels que des pneus avec jantes, matériaux de construction, téléviseurs, etc.

ATTENDU QUE les encombrants sont des objets qui n'entrent pas dans un véhicule automobile : gros électroménagers, gros meubles, ect.

ATTENDU QUE le CVMR (Centre de valorisation des matières résiduelles) est accessible et sans frais pour les résidents de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyé par Monsieur Robert Paquette, que la cueillette des encombrants soit suspendue à compter de ce jour.

2022-07-89

9.4 FORMATION ADMQ – MODIFICATION LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

Il est proposé par Madame Cathy Gauthier, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de madame Huguette Audet à la formation sur les modifications apportées par le projet de loi 64 (PL64) Adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels – nouvelles obligations à venir.

9.5 DRONELOGIK (POUR MISE À JOUR DU LOGICIEL GONET) reporté

10. SUJET DIVERS :

2022-07-90

10.1 ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE EN FLOCONS

IL est proposé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé par Monsieur Robert Paquette et unanimement résolu que la municipalité autorise l'achat d'un surplus de 20 000 kg d'abat poussière en flocons.

2022-07-91

10.2 ÉPANDAGE DE 40 BALLOTS DE CALCIUM

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu que l'épandage des 40 ballots de calcium soit fait par Proulx & Genesse au coût de 4 500\$.

L'épandage sera fait dans tous les rangs de la municipalité, incluant le chemin du Lac-Sauvage.

2022-07-92

10.3 ACHAT DE 8 PORTE-DOCUMENTS

Il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu que la municipalité autorise l'achat de 8 porte-documents avec le logo municipal.

2022-07-93

11. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par Madame Stéphanie Pelletier de lever la séance à dix-neuf heure cinquante-huit (19h58).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.